

## Déclaration de politique d'Apple relative à la loi antitrust et aux lois sur la concurrence

Apple s'engage à exercer ses activités de façon éthique, intègre et en parfaite conformité avec les lois et réglementations applicables, y compris les lois antitrust et les lois sur la concurrence aux États-Unis et à l'international.

La loi antitrust et le droit de la concurrence sont des domaines juridiques complexes. La façon d'appliquer la loi n'est pas toujours claire. En cas de doute, vous devez toujours demander conseil à votre conseiller juridique local ou à l'équipe chargée du droit de la concurrence (competitionlaw@apple.com).

Vous devez consulter votre conseiller juridique local ou l'équipe chargée du droit de la concurrence si vous avez des questions concernant la pertinence d'une décision commerciale particulière ou d'une marche à suivre spécifique. Les membres de la direction, les responsables ou le personnel qui sont au courant de toute faute commise présentant des risques potentiels en matière de concurrence, y compris des violations de la présente politique et des lois, d oivent immédiatement signaler cette faute soit au responsable de la conformité antitrust, soit à la ligne d'assistance téléphonique d'Apple en matière de conduite professionnelle.

Toute violation de la politique d'Apple relative à la loi antitrust et aux lois sur la concurrence ou des lois internationales applicables est susceptible d'entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement. Les violations de la loi peuvent également entraîner une responsabilité juridique pour Apple et les employés impliqués dans la mauvaise conduite; et peuvent entraîner des amendes importantes ou des pénalités, y compris des peines d'emprisonnement.

Le signalement des infractions est obligatoire. Apple ne tolérera aucune mesure de représailles à l'encontre de toute personne ayant déposé de bonne foi une préoccupation ou une plainte auprès de la direction, des ressources humaines, du service juridique, du service financier ou de la ligne d'assistance en matière de conduite professionnelle, ou ayant participé à une enquête sur une telle plainte.

Janvier 2018 1